

Bien Vivre A Sainte Anne



URBANISME-ANIMATION-INFORMATION
30, rue Clovis Chézel - 51100 REIMS
Tel : 03 26 85 30 83

Monsieur Eric QUENARD
Adjoint au Maire
Hôtel de Ville
51100 REIMS

Reims, le 20 juillet 2013

Objet : Chaussée Saint-Martin. Projet Europan . Présentation du 02.07.2013

Monsieur le Premier Adjoint,

Le 2 juillet 2013, vous avez invité notre association à la réunion où les architectes d'Europan et l'Effort Rémois ont présenté l'avancement du projet de la Chaussée Saint-Martin aux conseillers de quartier.

1. La consultation et la concertation

Depuis 18 mois, nous étions sans nouvelle de ce projet et nous avons demandé - mais en vain - que les riverains et les jardiniers soient consultés. Bien que fort intéressant, le projet est trop abouti pour que notre association ou le Conseil de quartier puisse vraisemblablement l'infléchir. Mais en septembre, pourrions-nous vous rencontrer afin d'explicitier les remarques et les interrogations qu'une étude approfondie a suscitées, notamment pour la circulation et la densification du secteur ?

2. Le désenclavement du quartier

A la différence des premières études, le projet actuel ne mentionne plus de désenclavement du quartier vers la Vesle et le Canal, qu'il s'agisse de franchissements de surface ou par souterrain... ou de rabaissement de cette voie rapide. Les « traversées » envisagées ont disparu. Du coup, le projet de la Chaussée Saint-Martin ne devrait plus parler de désenclavement... et de liaison douce vers la Coulée Verte. Il n'y en a pas d'autre que celle déjà existante par le Pont Rouge. Le projet est devenu simplement une opération d'urbanisation du faubourg, une opération dont les habitants attendent des qualités d'environnement, d'usage et de bon voisinage, d'où l'attention importante portée aux circulations.

3. L'étude des flux

Point faible du projet, la desserte de Chagall, du Sacré-Cœur et de la Mosquée, pour ne pas évoquer la Caserne Marchandeaup et le Stade Delaune, appelle une étude approfondie des flux de circulation. A ce propos, il est instructif de mesurer le flot de véhicules de la grande Mosquée (le vendredi après-midi vers 14h et à la nuit tombée en période de Ramadan). Ces flux déjà fort importants et les quelques 300 véhicules des futurs habitants nécessitent de penser plus finement une « circulation apaisée » à 30 kmh (Saint-Martin, Naussonces, Bocquaine), comme aux abords de la Place Sainte-Anne.

4. Le plan de circulation

Au moment où la Ville rénove la rue Clovis Chézel, il est important d'anticiper et d'étudier le prolongement de la Chaussée Bocquaine jusqu'au feu de la rue Clovis Chézel et de la rue Ledru Rollin par une voie en sens unique, à 30 kmh pour les voitures, avec trottoir et piste cyclable. La sortie Est du quartier se ferait ainsi par l'ex-A4 ou par ce prolongement, tandis que l'entrée se ferait par la Chaussée Saint-Martin.

5. Le parking de la Mosquée

L'entrée et la sortie du parking de la Mosquée (200 places) seraient à aménager en cohérence avec le plan global de circulation. A l'heure où l'AMCIR aménage son parking, la Ville peut lui demander d'intégrer ces nouvelles contraintes. Une entrée/sortie, sous forme de passage unique ouvert, sur la chaussée Saint-Martin serait une hérésie.

6. Le transfert des jardins associatifs

Le projet qui ne se déploiera que peu à peu s'étendra sur l'ensemble des jardins associatifs et privés jusqu'ici soigneusement entretenus, mais aussi sur les friches et les maisons à l'abandon (dont la destruction est d'ailleurs demandée en vain depuis des mois pour leur proximité de Chagall). Le projet envisage le déplacement des jardins associatifs à la place des ex-jardins EDF. Il n'envisage pas de maintenir une partie de ces jardins associatifs sur leur site actuel (ceux qui se situent le long de la chaussée Saint-Fiacre). Maintenir des jardins associatifs serait prendre également en compte les contraintes de sol et sous-sol¹ et seraient une sauvegarde autrement symbolique que ce qui est proposé.

L'argumentaire pour justifier en entrée de quartier deux parcelles (965 m²) « emblématiques, mettant en scène la culture historique des jardins familiaux » apparaît un peu dérisoire au regard des 15 800 m² de jardins actuels. Il est vrai que d'importants espaces verts privatifs ou partagés caractériseront le futur éco-quartier : « 40 parcelles en adéquation avec les besoins et les pratiques actuelles, environ 165 m²/parcelle », des espaces privés communs, des espaces paysagers.

7. La densité des constructions

Il a été précisé que plus de 300 logements seraient réalisés, par lots, sur plusieurs années, avec un étagement des constructions vers l'ex-A4. C'est dénier les nuisances sonores entraînées par une circulation qui restera encore

¹ De même que la maison de caractère et les deux vieux peupliers de la rue des Maraîchers disparaissent au nom de l'économie globale du projet.

longtemps importante. C'est sous-estimer le flux supplémentaire d'au moins 300 véhicules dont il faut prévoir le stationnement sur le quartier qui manque de places à cet usage.

Par ailleurs, sur le quartier, le PLU en vigueur a encadré les hauteurs des constructions entre R+1+C et R+2+C. La mixité pavillons/immeubles envisagée est une excellente chose, mais sous réserve que l'on en reste à des hauteurs raisonnables (R+3), d'autant que les parkings seront semi-enterrés et que les coûts de construction seront élevés au regard de la nature du sous-sol.

8. Le maintien de garages et parking sur le faubourg

Le quartier manque d'ores et déjà de places de parking et de garage (ex : l'immeuble du 29 Chaussée Saint-Martin). A l'heure de la révision du PLU, il serait important que l'emplacement des garages privés de la rue des Naussonces soit maintenu (il est question de vente), pour y construire à court terme un parking aérien sur plusieurs niveaux avec des façades végétalisées pour s'intégrer dans l'environnement, et que d'autres places de parking soient créées sur le faubourg qui en manque (*cf. diagnostic PLU*), notamment sur des parcelles et délaissés le long de l'ex-A4, sur plusieurs niveaux, avec une qualité paysagère et formant un mur anti-bruit.

D'autre part la Ville a été interpellée à plusieurs reprises sur la nécessité de négocier avec l'AMCIR une ouverture de leur parking les soirs de matchs à Delaune. L'Association se demande si les billets d'entrée au stade ne pourraient pas intégrer un stationnement gratuit sur les parkings en bout de ligne du tramway.

9. L'accueil des personnes âgées et des associations

Sur Sainte-Anne, on constate l'absence de foyer d'accueil et d'hébergement de personnes âgées, du type ARFO. Le programme de la Chaussée Saint-Martin pourrait en intégrer un. De même, l'Association estime qu'il faudrait avoir une

analyse prospective des besoins en locaux collectifs (petite enfance, associations...).

10. Cahier des charges par lot

L'Association souhaiterait disposer de renseignements sur le contenu des cahiers des charges par lot.

Vous ayant fait part de cet ensemble de remarques et d'interrogations, nous restons à votre disposition pour poursuivre le dialogue sur ce projet et nous vous assurons, Monsieur le Premier Adjoint, de notre respect.

Pour l'Association et sa Commission Urbanisme
Gabriel d'Elloy, président